


<p>PAYS RHIN-VIGNOBLE-GRAND BALLON</p> <p>PROCES VERBAL DU COMITE DIRECTEUR</p>	
<p>Département du Haut-Rhin</p>	<p>Le 7 avril 2016</p>
<p>Arrondissement de Guebwiller</p>	<p>Sous la présidence de M. Marc JUNG</p>
<p>Membres élus : 12</p>	<p>Membres présents : Marc JUNG, François BERINGER, Michel HABIG, Gilbert VONAU, Alain GRAPPE, Francis KLEITZ, André SCHLEGEL, Henri MASSON, Gilbert MOSER, Jean-Pierre WIDMER, Sylvain WALTISPERGER.</p>
<p>Membres présents : 11</p>	<p>Membres excusés et représentés:</p>
<p>Membres absents : 1</p>	<p>Membres excusés et non représentés : Frédéric GOETZ.</p>
<p>Excusés : 1</p>	<p>Absents non excusés : /</p>
<p>Procurations : 0</p>	<p>Non membres invités et excusés : Monsieur le Sous-Préfet.</p>
<p>Date de la convocation : 03 février 2016</p>	<p>Assistaient en outre à la séance : Betty MULLER, Karine PAGLIARULO, Marie-Anne FIEGENWALD, René MATHIAS, Pascal JUNG, Jean GOETZ, Sarah MICHEL, Gabriel QUENTIN, Fabien GUILLAND, Elodie MERTZ, Caroline SIEGEL.</p>

Ordre du jour :

1 Approbation du Procès-verbal du 1 mars 2016

2 Evolution du périmètre

2.1 Périmètre du Pays

3 Tourisme

3.1 Bilan 2015 de la saison MOVELO sur le Pays

4 Economie-Emploi-Formation

4.1 Plan d'action du programme LEADER

4.2 Projet de coopération avec le Pays Région Mulhousienne

5 Espace Info Energie

5.1 Bilan d'activités 2015 de l'Espace info Energie

6 Plateforme de rénovation des maisons individuelles

6.1 Modalités de la subvention OKTAVE

6.2 Application de la Subvention OKTAVE

7 Conseil de développement

7.1 Mutualisation du Conseil de développement du Pays

7.2 Travaux du Conseil de développement

8 Gestion du Syndicat Mixte

8.1 Postes liés à l'Espace Info Energie et à Plateforme de Rénovation des Maisons Individuelles

8.2 Poste lié à l'Espace Info Energie

8.3 Création d'un emploi permanent - adjoint administratif de 2ème classe à temps complet ou recrutement temporaire d'un(e) conseiller(e) Espace Info Energie

8.4 Poste lié à la Plateforme de Rénovation des Maisons Individuelles

8.5 Recrutement temporaire d'un animateur Plateforme de Rénovation des Maisons Individuelles

8.6 Poste lié à communication

9 Informations, divers et échanges

<p style="text-align: center;">COMITE DIRECTEUR du PAYS 7 avril 2016</p>
--

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 18h30.

POINT 1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 1 MARS 2016

Le Comité directeur valide, à l'unanimité, le procès-verbal du Comité directeur du 1 mars.

POINT 2 - EVOLUTION DU PERIMETRE

Point 2.1 - Périmètre du Pays

Le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, présenté en CDCI en octobre 2015, prévoyait la fusion de la communauté de communes Essor du Rhin et de la communauté de communes du Centre du Haut-Rhin.

Cependant, lors de la CDCI du 12 février dernier, le préfet a proposé le rattachement de la communauté de communes de l'Essor du Rhin à celle du Pays de Brisach, confirmé par l'arrêté du 4 mars 2016.

Ce nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunal du Haut-Rhin va engendrer une modification du périmètre du Pays (et du SCoT). Ce changement notable dans le découpage territorial nous oblige à nous interroger sur une nouvelle organisation.

Il est opportun de se poser la question du rapprochement du syndicat mixte du SCoT et du syndicat mixte du Pays dans le cadre de la simplification actuelle de la carte de l'intercommunalité.

Le Comité directeur prend connaissance de ces informations.

POINT 3 - TOURISME

Point 3.1 - Bilan 2015 de la saison MOVELO sur le Pays

Le Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon participe maintenant depuis 2 ans à la coordination du réseau Moveolo à l'échelle de l'Alsace.

En 2015, 2 700 vélos ont été loués en Alsace répartis sur 39 stations, soit une augmentation de 48% par rapport à 2014 (27 locations par vélo en moyenne).

A l'échelle du Pays RVGB, 6 stations se sont réparties 179 locations de vélos dont presque 1/3 réalisée par l'OT de Guebwiller. Le nombre de location de vélos pour l'ensemble des stations est stable sur le territoire, des stations ayant connu des progressions tandis que d'autres ont connu des baisses de fréquentations.

La nouvelle station du territoire au camping du Florival a connu un nombre de location encourageant pour une première année d'exploitation.

Il est rappelé que les stations doivent également assurer un effort de valorisation et de promotion de leur vélo ce qui peut expliquer un manque de location.

Pour l'année 2016

Les stations du territoire, excepté la commune de Soultzmatt, se sont réengagées auprès de Movelo pour une année supplémentaire.

A noter que chaque station est libre de se désengager ou de se réengager auprès du prestataire qu'elle souhaite.

Quel avenir pour le réseau en 2017 ?

L'année 2016 est la dernière année de participation de la Région pour le financement d'un poste d'animateur réseau. Malgré un budget limité, l'objectif est de maintenir une filière vélo à assistance électrique (VAE) et de continuer à promouvoir un réseau de locations à l'échelle de l'Alsace. **Ce réseau pouvant être conservé avec MOVELO et/ou d'autres prestataires privés.**

Plusieurs scénarios sont pour le moment en cours de réflexion concernant une nouvelle organisation.

Quelles marques ? Quels porteurs ? Sous quelles formes ?

- 1) Souhaitons-nous poursuivre la démarche / le travail en réseau (inter-pays) sur cette thématique ?
- 2) Quels sont nos besoins/souhaits quant à la suite ?
 - Continuer à proposer une offre « clés en main » de location de VAE aux acteurs touristiques alsaciens ?
 - Laisser les acteurs touristiques s'organiser avec les loueurs alsaciens privés ? Leur laisser le champ libre ?
- 3) Sonder les acteurs touristiques par rapport à ce service
- 4) Quels moyens sommes-nous prêts à mettre en œuvre ?
- 5) Qui peut assurer le portage ? Les Pays ? Une structure régionale ?

<p>Opter pour une solution régionale</p> <p>Portage assuré par une structure régionale</p>	<p>Animation et promotion / communication mutualisées</p> <p>-> appui sur la démarche Alsace à Vélo pour la promotion</p>	<p>Cette option consiste à continuer à proposer une offre « clés en main » de location de VAE aux acteurs touristiques alsaciens.</p> <p>3 possibilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Importer un modèle proposé par un prestataire extérieur (ex. movelo GmbH) <i>Petit budget à prévoir au minimum</i> - Créer son propre modèle et en confier la coordination à un prestataire extérieur (ex. ViaRhôna – Vélogik) <i>Budget important à prévoir</i> - Créer son propre modèle et en assurer la coordination (ex. Vélek'tro – Lannion Trégor) <i>Budget conséquent à prévoir</i>
<p>Opter pour une solution à l'échelle de plusieurs territoires</p> <p>Portage assuré par plusieurs Pays...</p>	<p>Animation et promotion / communication mutualisées ou assurées par chaque territoire</p> <p>+ appui sur la démarche Alsace à Vélo pour la promotion à l'échelle régionale</p>	<p>Cette option consiste à laisser chacun s'organiser à son échelle et travailler avec qui il souhaite pour proposer une offre VAE sur son territoire : collaboration avec un/des loueur(s) privé(s), location de vélos à un loueur privé, conception de son propre modèle...</p>
<p>Opter pour une solution locale</p> <p>Portage assurée par un Pays, une CC, un OT...</p>	<p>Animation et promotion / communication locales</p> <p>+ appui sur la démarche Alsace à Vélo</p>	<p>Cette option consiste à laisser chacun s'organiser à son échelle et travailler avec qui il souhaite pour proposer une offre VAE sur son territoire : collaboration avec un/des loueur(s) privé(s), location de vélos à un loueur privé, conception de son propre modèle...</p>

Des prestataires privés que ce soit sous forme de loueurs de vélos, ou proposant des prestations sur le modèle de MOVELO s'implantent sur le territoire. Sur le Pays RVGB, Alsace Vélocation propose à des prestataires de louer des VAE. Vous trouverez en annexe le détail des locations pour les stations du territoire ainsi que les points forts et les points faibles de chaque prestataire.

Une réunion avec les stations du territoire et Alsace Vélocation sera organisée à titre d'information.

Le Comité Directeur, à l'unanimité :

- **prend connaissance de ces informations**
- **valide le renouvellement de son engagement pour l'année 2016.**

POINT 4 - ÉCONOMIE-EMPLOI-FORMATION

Point 4.1 - Plan d'action du programme LEADER

Depuis le 9 octobre dernier, le Pays RVGB est territoire LEADER, c'est-à-dire un Groupe d'Action Locale disposant d'une enveloppe de 1 194 000 € de fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) destiné à soutenir des projets sur le territoire. Ces projets doivent être cofinancés par une structure publique pour bénéficier de fonds européens, et répondre à la stratégie de développement : « *La transition économique du Rhin au Grand Ballon : créer et diversifier les activités et les services au cœur d'un territoire attractif* ».

Dans le cadre de la rédaction de la convention de mise en œuvre du programme, l'ensemble du plan d'action, décliné en fiches actions, est retravaillé. Il doit être ajusté au vu des opérations déjà financées par d'autres fonds européens, le cumul des fonds européens est interdit. Par ailleurs, plusieurs fiches actions doivent être contrôlée par l'organisme payeur (Agence de Service et Paiement - ASP) afin de limiter les interprétations au moment du paiement des subventions. En outre, ce travail doit être minutieux afin de rester fidèle aux besoins et attentes exprimés pour le territoire, les actifs et habitants.

Après de nombreux échanges avec les services gestionnaires des fonds européens, le plan d'action suivant vous est proposé :

Fiche action	Intitulé	Enveloppe LEADER
1	Créer des services et des commerces de proximité pour une nouvelle économie rurale	550 000 €
2	Renforcer l'attractivité touristique du territoire	192 000 €
3	Développer l'agriculture à haute valeur ajoutée en plaine et en montagne	142 000 €
4	Développer une culture commune grâce aux coopérations	60 000 €
5	Assurer le succès de LEADER en animant, gérant et communiquant	250 000 €

Les deux premières fiches actions ont été validées par l'autorité de gestion (Région). L'organisme payeur (ASP) a également émis un avis positif quant à la contrôlabilité de la fiche action 1. La seconde n'a pas fait l'objet de contrôle.

ACTION	N° 1	Créer des services et commerces de proximité pour une nouvelle économie rurale
1. DESCRIPTION GENERALE		
<p>Effets attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Connaître l'offre en commerce, services, artisanat existante ▪ Développer et renforcer l'offre de services de proximité maillée ▪ Maintenir et développer le tissu économique et créer des emplois ▪ Limiter les déplacements en voiture individuelle ▪ Valoriser l'image du territoire et son dynamisme économique 		
2. DESCRIPTION DU TYPE D'OPERATION		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Opération améliorant l'offre de services sur le territoire : <ul style="list-style-type: none"> - Diagnostics et études sur l'offre de services du territoire et les besoins des consommateurs et usagers - Toute étude (faisabilité, juridique, financière, technique) concernant la mise en place d'activités dans les domaines de la transition énergétique (services économes en énergie, production d'énergies vertes) et de l'économie circulaire (exemple : échanges/mutualisation entre structures (matériaux, transports, compétences, personnel), gestion efficace des déchets, réemploi/réparation des objets, écoconception de produits, regroupement d'activités et services pour une meilleure performance) - Opération de promotion de l'offre de services du territoire telle que : organisation d'évènement, actions d'animation, développement d'outils de gestion et de diffusion, action de communication - Création et développement d'infrastructures destinées à maintenir ou compléter l'offre de services du territoire et maintenir le lien social (notamment : pôles multi-activités, activités favorisant la transition énergétique et/ou l'économie circulaire, commerces ambulants). ▪ Opération améliorant les conditions de transports et les déplacements des populations : <ul style="list-style-type: none"> - Elaboration de plan de déplacement à destination des entreprises, administrations, établissements scolaires, - Développement d'applications et de sites internet valorisant les solutions de transport en milieu rural, - Action de promotion et de sensibilisation auprès du grand public, des entreprises, des collectivités - Aide à l'investissement dans des moyens de transports desservant les activités et services : vélo, vélo à assistance électrique, véhicule électrique, véhicule collectif, véhicule individuel dans le cadre de transport à la demande - Aménagement et équipement de pistes cyclables : voirie, éclairage, signalisation, aires d'accueil, haltes et points de services - Création et développement d'infrastructures et activités favorisant l'intermodalité : parking relais, parking covoiturage et parking vélo, services et aire d'auto-partage ou d'auto-stop organisé, bornes de rechargement électrique, abris et stationnements, service de location/achat 		
3. TYPE DE SOUTIEN		
Subvention		
4. LIENS VERS D'AUTRES ACTES LEGISLATIFS		
<p>Articulation avec le PDR Alsace</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ TO 0704A « Création et développement des services en milieu rural » : <ul style="list-style-type: none"> - Les projets de création/développement de nouveaux services/commerces et la réhabilitation de friches pourront être financés par le PDR Alsace si la surface de l'activité est supérieure à 300m² (hors espaces communs et accès). Si la surface dédiée à l'activité est inférieure ou égale à 300m², les projets pourront être financés par LEADER. Dans le cas d'un pôle multi-activités, la délimitation s'apprécie en multipliant la superficie par le nombre d'activités. - Le PDR Alsace pourra intervenir sur les projets de mobilité douce s'ils dépassent le territoire du GAL. <p>Articulation avec le PO FEDER</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ OS 8 Action 1 « Soutien post-crétion-reprise d'entreprises » LEADER pourra intervenir sur les études à destination des créateurs repreneurs d'entreprises si le projet concerne la création ou le développement d'un service de proximité. <p>Articulation avec les autres fiches actions</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les services appartenant au domaine du tourisme seront soutenus dans le cadre de la fiche opération 2. Les projets de services et commerces portés par des agriculteurs, groupements d'agriculteurs ou entreprises à vocation agricole seront soutenus dans le cadre de la fiche opération 3. 		
5. BENEFICIAIRES		

- Collectivités territoriales et groupements de collectivités territoriales
- Tout établissement public
- Groupement d'intérêt Public
- Toutes associations déclarées sauf association dont le siège est à l'étranger, association regroupant les membres d'une même famille et ayant pour objet de permettre l'activité salariale d'un proche, ONG, associations de financement électorale
- Tous syndicats sous convention collective nationale à vocation de service, artisanale, commerciale, TIC, santé, industrie, transport
- Toutes entreprises selon la recommandation 2003/361/CE de la Commission du 6 mai 2003 : sauf ETI et grandes entreprises
- Particuliers enregistrés au répertoire SIRENE

6. COUTS ADMISSIBLES

- **Frais de communication** : signalétique, supports, site internet, applications, campagne promotionnelle (conception, pose, impression, diffusion et réalisation)
- **Tous frais d'études, de conseil, d'expertises en lien avec l'opération**
- Acquisition ou développement en externe de logiciels informatiques, licences et marques commerciales
- **Frais de fonctionnement directement liés à l'opération** : fournitures, location de salle, frais de traduction, d'interprétariat, frais d'envois, frais de réception (restauration, hébergement)
- Tous les frais relatifs à l'**organisation d'un événement** ou d'une action en lien avec l'opération
- **Dépenses de personnel lié à l'opération** (salaires, gratifications, charges sociales afférentes, traitements accessoires et avantages divers)
- Tout **équipement et matériel** en lien avec l'opération
- Tous **travaux et aménagements extérieurs** en lien avec l'opération
- Acquisition et plantation de **matériel végétal** lié à l'opération

Les matériels et équipements d'occasion, les frais de déplacement, les frais de structure non spécifiques à l'opération ne sont pas éligibles.

Les travaux et aménagements extérieurs ne sont pas éligibles pour les projets d'accompagnement vers l'urbanisme et l'habitat durable

Dans le cas d'investissements agricoles, l'acquisition et la plantation de plantes annuelles sont inéligibles (art. 45 du R(UE) n° 1305/2013 du 17/12/2013).

7. MONTANTS ET TAUX D'AIDE APPLICABLES

- Taux maximum d'aide publique : 100 % sous réserve du régime d'aides d'Etat applicable et de la réglementation nationale
- Plafond de l'aide FEADER : 150 000€ par projet
- Plancher de l'aide FEADER : 2 000€ par projet (à l'instruction)

8. INFORMATIONS SPECIFIQUES SUR LA FICHE-ACTION

Indicateurs de réalisation :

Nombre d'études sur l'offre de services et les besoins réalisées

Nombre d'études préalables à la mise en place d'activités innovantes réalisées

Nombre d'opérations de valorisation de l'offre

Nombre d'infrastructures développées destinées à maintenir ou compléter l'offre de services du territoire

Nombre d'opérations visant à améliorer les conditions de transport et les déplacements des populations

Nombre d'opérations concernant l'économie circulaire ou la transition énergétique

Indicateurs de résultat

Nombre d'emplois créés

Nombre d'emplois maintenus

Evolution de la population sur le territoire du GAL

Taux de couverture du territoire par des moyens de transports autre que la voiture individuelle

Evolution de la qualité de l'offre et homogénéité sur le territoire

Evolution des émissions de gaz à effet de serre par secteur et type d'énergie

ACTION	N° 2	Renforcer l'attractivité touristique du Pays RVGB
1. DESCRIPTION GENERALE		
<p>Effets attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Valoriser l'identité touristique du territoire ▪ Faire connaître l'offre touristique et patrimoniale aux visiteurs et habitants ▪ Augmenter la fréquentation touristique et créer des liens ▪ Allonger la durée de séjour des touristes et les inciter à revenir ▪ Proposer de nouvelles activités et produits touristiques et patrimoniaux thématiques représentatifs de l'ensemble du territoire (montagne, piémont, plaine) ▪ Augmenter le nombre de pratiquants du vélo « loisir » ▪ Maintenir voire créer des emplois non délocalisables 		
2. DESCRIPTION DU TYPE D'OPERATION		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Opération de sensibilisation, promotion et valorisation de l'offre touristique et patrimoniale (patrimoine culturel et naturel) du territoire : développement d'outils de communication, mise en place de campagnes promotionnelles, réalisation d'études marketing, organisation d'animations et d'évènements, création de sentiers de découverte ▪ Organisation de formations à destination des prestataires du secteur touristique et culturel, ▪ Création et mise en place d'outils de gestion des flux touristiques (exemples : bornes de comptage, outils informatiques de gestion des informations) ▪ Etudes de faisabilité de nouvelles activités touristiques ▪ Création, développement et équipement d'infrastructures touristiques et patrimoniales contribuant à l'attractivité du territoire : <ul style="list-style-type: none"> - création d'hébergements touristiques*, d'aires de camping-car, - aménagement intérieur et équipement d'espaces d'accueils et d'information, - création d'activités sportives et de loisirs en plein air ou « indoor » - création d'activités visant à valoriser le patrimoine culturel (notamment patrimoine industriel et de mémoire), viticole et naturel ▪ Développement de services et mise en place d'équipements favorisant la pratique du vélo « loisir » et notamment : installation de signalétique et signalisation, abris, aires de pique-nique, bornes de rechargement électrique, services de location de vélo, d'ateliers de réparation, de stand de nettoyage. La voirie n'est pas éligible. <p>*En matière d'hébergements touristiques, les hébergements du type hôtel, maison familiale, camping et centre d'accueil collectif ne sont pas éligibles.</p>		
3. TYPE DE SOUTIEN		
Subvention		
4. LIENS VERS D'AUTRES ACTES LEGISLATIFS		
<p>Articulation avec le PDR Alsace</p> <ul style="list-style-type: none"> • TO 0604D « Création et développement d'activités touristiques relevant du secteur marchand » et TO 0705B « Développement et promotion du tourisme rural » <ul style="list-style-type: none"> - La création d'hébergements touristiques novateurs relèvera de LEADER sur le périmètre du GAL. - Les actions visant à faciliter la pratique du vélo « loisir » relèveront du PDR Alsace lorsqu'elles sont réalisées à une échelle plus large que le GAL. Les actions situées sur le territoire du GAL seront soutenues par LEADER. Les autres opérations de création, développement et équipement d'infrastructures touristiques non sélectionnés au niveau régional s'inscrivant dans la stratégie du GAL pourront être financées dans le cadre de LEADER. • 7.6 G « Restauration et valorisation du patrimoine naturel » <ul style="list-style-type: none"> - LEADER interviendra sur les actions de valorisation du patrimoine naturel du GAL (études, animation ponctuelle, communication, sentier de découverte). Les opérations ayant un impact plus large que celui du GAL relèveront du PDR Alsace. • 7.6 H « Préservation et valorisation du patrimoine culturel rural » <ul style="list-style-type: none"> - Les actions de création et développement de structures culturelles non sélectionnées au niveau régional s'inscrivant dans la stratégie du GAL pourront être financées dans le cadre de LEADER. - Le PDR soutiendra les opérations de mise en valeur et d'aménagement des grands sites patrimoniaux ayant un rayonnement plus large que celui du GAL. LEADER interviendra pour les opérations dont le rayonnement est interne au périmètre du GAL, et pour les opérations touchant le petit patrimoine rural. 		

Articulation avec le FEDER Massif des Vosges - Axe 9 - Interrégional

•OT 3 « Amélioration de la compétitivité des PME »

- La création d'hébergements touristiques relèvera de LEADER sur le périmètre du GAL.

- Les opérations touristiques et culturelles non sélectionnés au PO Massif des Vosges et s'inscrivant dans la stratégie du GAL pourront être financées dans le cadre de LEADER.

•OT 6 « Préserver et protéger l'environnement et encourager une utilisation rationnelle des ressources »

- Les opérations de promotion et sensibilisation au patrimoine naturel identitaires du Massif des Vosges relèveront du FEDER. LEADER interviendra pour les actions non sélectionnées par le PO Massif des Vosges et s'intégrant dans la stratégie du GAL.

Articulation avec le PO FEDER

•OS 7 Action 4 « Soutien au développement d'applications numériques dans le domaine de la culture »

- LEADER pourra intervenir sur les actions de promotion de la culture au travers d'outils numériques s'ils valorisent le patrimoine du GAL.

Articulation avec les autres fiches actions

•Les services et infrastructures n'appartenant pas au domaine du tourisme et du patrimoine seront soutenus dans le cadre de la fiche opération 1. Les actions visant à faciliter la pratique du vélo « utilitaire » relèveront de la fiche action 1 lorsqu'elles concernent le territoire du GAL.

5. BENEFICIAIRES

- Collectivités territoriales et groupements de collectivités territoriales
- Tout établissement public
- Groupement d'intérêt Public
- Toutes les associations déclarées sauf association dont le siège est à l'étranger, association regroupant les membres d'une même famille et ayant pour objet de permettre l'activité salariale d'un proche, ONG, associations de financement électoral
- Tous les syndicats sous convention collective nationale à vocation touristique, récréative, sportive, artistique, patrimoniale, TIC, agricole, viticole
- Toutes les entreprises selon la recommandation 2003/361/CE de la Commission du 6 mai 2003 : sauf ETI et grandes entreprises
- Agriculteurs et leurs groupements selon la définition en vigueur dans le PDR Alsace
- Particuliers enregistrés au répertoire SIRENE

6. COUTS ADMISSIBLES

- **Tous les frais de communication liés à l'opération**
- **Acquisition ou développement en externe de logiciels informatiques, d'applications, de sites internet et acquisition de licences, droits d'auteur et marques commerciales**
- **Frais de fonctionnement directement liés à l'opération** : fournitures, location de salle, frais de traduction, d'interprétariat, frais d'envois, (restauration, hébergement des intervenants/participants au projet au réel ou sur une base forfaitaire)
- **Tous les frais relatifs à l'organisation d'un évènement ou d'une action liés à l'opération**
- **Dépenses de personnel lié à l'opération** conformément à l'arrêté du 8 mars 2016 concernant l'éligibilité des dépenses 2014-2020 (salaires, gratifications, charges sociales afférentes, traitements accessoires et avantages divers)
- **Tout équipement et matériel lié à l'opération**
- **Tous les frais d'études, de conseil, d'expertises liés à l'opération**
- **Tous les frais de formation liés à l'opération**
- **Tous les travaux et aménagements extérieurs liés à l'opération**
- **Acquisition et plantation de tous les végétaux liés à l'opération**

Dépenses inéligibles :

- Les matériels et équipements d'occasion, les frais de déplacement, les frais de structure non rattachables à l'opération ne sont pas éligibles.
- Dans le cas d'investissements agricoles, l'acquisition et la plantation de plantes annuelles sont inéligibles (art. 45 du R(UE) n° 1305/2013 du 17/12/2013).

7. MONTANTS ET TAUX D'AIDE APPLICABLES

- Taux maximum d'aide publique : 100 % dans le respect de la réglementation en matière d'aides d'Etat
- Plafond de l'aide FEADER : 30 000€ par projet

- Plancher de l'aide FEADER : 2 000€ par projet (à l'instruction)

8. INFORMATIONS SPECIFIQUES SUR LA FICHE-ACTION

Indicateurs de réalisation :

- Nombre d'opérations de promotion, communication et de sensibilisation
- Nombre d'études de faisabilité de nouvelles activités
- Nombre de projets émergeant suite à une étude de faisabilité
- Nombre de formations soutenues et thématiques
- Nombre d'infrastructures touristiques et patrimoniales créées ou développées
- Nombre de projets favorisant la pratique du vélo « loisir »

Indicateurs de résultat :

- Nombre d'emplois créés
- Evolution de la qualité et de la quantité de l'offre touristique
- Evolution du nombre de nuitées touristiques passées sur le territoire
- Evolution des partenariats et collaborations entre acteurs touristiques

Le Comité Directeur, à l'unanimité:

- **valide les modifications apportées au plan d'action tel que présenté,**
- **valide la répartition budgétaire proposée, celle-ci étant basée sur les opérations éligibles à d'autres fonds européens (notamment le FEADER pour le domaine agricole, et le FEDER pour les actions touristiques).**
- **valide les fiches actions 1 et 2 (titre des opérations, opérations éligibles au programme LEADER, les coûts éligibles, les bénéficiaires potentiels, les plafonds et seuils de subventions des opérations).**

Point 4.2 - Projet de coopération avec le Pays Région Mulhousienne

La coopération entre le GAL et un autre territoire, sur une thématique commune, est un axe obligatoire de la démarche LEADER. Dans ce cadre les deux territoires urbains voisins du Pays RVGB, Colmar et Mulhouse, ont été sollicités dès la phase de candidature au programme européen.

Plusieurs réunions techniques de réflexion ont été organisées entre le Pays RVGB et le Pays de la Région Mulhousienne sur la thématique des circuits courts. Force est de constater que les deux territoires peuvent être considérés comme complémentaires : l'un possédant une surface agricole très vaste et un grand nombre de producteurs, l'autre recensant un nombre important de consommateurs.

Afin de développer les circuits courts et de mobiliser les fonds LEADER sur des projets pérennes et structurants, il est proposé au Comité Directeur de réaliser les travaux suivants, en partenariat avec le Pays de la Région Mulhousienne :

- Phase 1 : Diagnostic, identification des circuits courts existant, forces et faiblesses de chaque modèle.
- Phase 2 : Identification des opportunités du territoire pour maintenir, développer et accueillir les circuits courts.
- Phase 3 : Etude des besoins et comportements des consommateurs.
- Phase 4 : Définition des potentiels de développement (secteur, type de circuit court, outil nécessaire, localisation idéale...)

Les phases 1 et 2 pourraient faire l'objet d'un travail universitaire. La période escomptée pour la réalisation de cette mission est de 6 mois, en 2016. Aucun frais n'est à prévoir.

Les phases 3 et 4 pourraient faire l'objet d'un marché public, pour une réalisation avant début 2017. Ces phases ne pourraient être engagées qu'à condition d'avoir une vision fixe de l'avenir de la structure Pays/du périmètre du Pays.

Monsieur Jean GOETZ, vice-Président du Conseil de Développement et agriculture précise que cette étude est attendue par le monde agricole afin de se positionner pour le développement de l'activité, en fonction des débouchés et du potentiel de consommateur.

Le Comité Directeur, à l'unanimité :

- valide le partenariat avec le Pays de la Région Mulhousienne,
- autorise le Président à solliciter un groupe d'étudiant pour réaliser les phases 1 et 2,
- valide le principe de réalisation d'une étude pour les phases 3 et 4 pour un périmètre fixe de la structure Pays.
- autorise le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent au projet de coopération.

POINT 5 - ESPACE INFO ENERGIE

Point 5.1 - Bilan d'activités 2015 de l'Espace info Energie

Durant l'année 2015, l'Espace Info Energie a :

- répondu à 315 demandes provenant de 284 personnes différentes (293 projets)
 - Téléphone 49%, Rendez-vous 34.5%, Email 10.5%, Événementiel 5.5%, Courrier 0.5%
- sensibilisé 791 personnes lors de diverses animations :
 - organisation de 5 balades thermiques,
 - présence à 3 manifestations sur le territoire,
 - présence à 2 salons sur le territoire,
 - présence à 1 salons ou manifestations hors territoire,
 - fête de l'énergie, 5 animations
 - animation du défi des familles à énergie positive : 2 équipes, 11 familles.

Le bilan d'activités 2015 sera envoyé à chaque commune et Communauté de communes qui le souhaite.

Le Comité directeur prend connaissance de ces informations.

POINT 6 - PLATEFORME DE RENOVATION DES MAISONS INDIVIDUELLES

Point 6.1 - Modalités de la subvention OKTAVE

Le programme d'accompagnement à la rénovation thermique des maisons individuelles a été baptisé **OKTAVE** pour le grand public, fruit d'une étude marketing complète. OKTAVE dispose d'un logo, de multiples supports de communication et d'une campagne régionale de grande ampleur.

Afin d'aider à la signature des premiers chantiers OKTAVE, le Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon propose de mettre en place une subvention de courte durée (12 mois) pour encourager les **20 premiers** propriétaires à rénover. Cette subvention entrera en application à condition que le Pays reçoive à son tour le cofinancement de 80% via la

deuxième phase de l'appel à projet Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV).

Le montant de la subvention est arrêté à 4000 € par rénovation. Soit 16 000€ à la charge du Pays, pour 80 000€ de budget total.

Le Comité Directeur à l'unanimité :

- valide la mise en place d'une subvention de 4000 € par rénovation thermique accompagnée par OKTAVE.
- autorise le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à la subvention.

Point 6.2 - Application de la Subvention OKTAVE

Vous venez de valider le principe d'octroyer une subvention aux 20 premiers particuliers.

Les critères d'application de cette subvention sont les suivants :

- Concerne les maisons individuelles situées sur le territoire du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon, sont excluent les résidences secondaires et les gîtes,
- Etre propriétaire occupant ou propriétaire bailleur,
- Réaliser une rénovation thermique performante avec l'accompagnement complet d'OKTAVE,
- Respecter le bouquet de travaux OKTAVE,
- Faire appel à un groupement d'artisans partenaire OKTAVE,

Durée et limitation :

- La subvention entre en application à la date de la délibération et s'arrêtera 12 mois après,
- La subvention est limitée aux 20 premiers chantiers,

Justificatifs à fournir pour le dossier de candidature :

- l'ensemble des devis signés du groupement d'artisans couvrant la totalité des travaux d'économie d'énergie du bouquet OKTAVE,
- la signature et le respect de la charte d'engagement du propriétaire (en annexe),

Paiement :

- la subvention sera validée par le Pays, après la remise du rapport du test d'infiltrométrie réalisé en chantier,

Contrepartie :

Les propriétaires subventionnés seront sollicités dans la mesure du raisonnable pour la communication. Il est envisagé par exemple,

- l'utilisation des photos des occupants et du chantier, pour l'édition de flyers et d'affiches, pour alimenter les réseaux sociaux, les sites internet,
- de réaliser des reportages vidéo, interview TV
- de réaliser des articles de presse divers,
- d'organiser des visites pour des personnes intéressés par le service OKTAVE (élus, artisans, banques, agents immobiliers, propriétaires...),
- répondre aux questionnaires de suivi, notamment de consommation d'énergie,

Le Comité Directeur, à l'unanimité :

- prend connaissance de ces informations
- valide les critères d'application de cette subvention.

POINT 7 - CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Point 7.1 - Mutualisation du Conseil de développement du Pays

L'article L5211-10-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 88 de la loi NOTRe) impose la création d'un Conseil de Développement dans les EPCI à fiscalité propre de 20 000 habitants et plus.

Dans le cadre d'une simplification de la gestion administrative, il serait possible de mutualiser le Conseil de Développement du Pays entre les EPCI qui en sont membres.

Par courrier, daté du 15 mars 2016, la Communauté de communes de Région de Guebwiller a sollicité le Préfet en ce sens.

Sous réserve du positionnement du préfet, le Comité Directeur, à l'unanimité :

- *prend connaissance de ces informations et à faire toute remarque lui semble utile*
- *valide la mutualisation du Conseil de Développement et les EPCI membres*

Point 7.2 - Travaux du Conseil de développement

Commission eau-biodiversité-déchet

A la demande des membres du conseil de développement plusieurs visites seront organisées :

- une visite de la ressourcerie et présentation de l'association Défi, le 5 avril à 18h30,
- une visite d'une unité de méthanisation (sûrement Agrivalor à Ribeauvillé). En parallèle, les membres souhaiteraient avoir une présentation du projet porté par la Communauté de communes de la Région de Guebwiller et Caléo (coût du gaz ? A qui le gaz est destiné ?)

Il est noté que ces visites sont ouvertes aux élus et aux techniciens des collectivités du Pays.

Commission mobilité

Les membres de cette commission sont associés à l'élaboration du Schéma de mobilité réalisé à l'échelle du SCoT.

Pour ce faire, ils ont souhaité se focaliser sur des actions « mobilités gratuites » au lieu de projeter des investissements, par exemples :

- au lieu d'agrandir des parkings de gares ou des aires de covoiturage, pourquoi ne pas essayer d'organiser un essai de mise en relation pour du covoiturage pour rejoindre ces points de parking ?
- le parking de la gare de Bollwiller est saturé, pourquoi ne pas essayer de créer une ligne de covoiturage « Florival => Gare de Bollwiller » ?

En parallèle, cette commission a également organisé un débat autour du véhicule électrique :

- Sur la comparaison des moteurs actuels retrouve-t-on les mêmes options sur les véhicules électriques que sur les véhicules thermiques ?
- Quel est l'intérêt de restituer l'électricité de la voiture électrique ?
- Problématique de la recharge ?

Nous vous invitons à consulter le compte rendu de cette réunion à partir du lien suivant (commission du 10 mars et présentation des véhicules électriques):

<http://www.rhin-vignoble-grandballon.fr/pays/commission-mobilite.htm>

Réflexion du Conseil de développement :

Les actions "mobilité gratuite" proposées par le Comité Directeur pourraient faire partie du futur/éventuel "réfèrent mobilité" évoqué dans l'étude de mobilité. Pourquoi ne pas faire un test sur un trajet, dès aujourd'hui, avec les ressources actuelles ? Par exemple entre le Florival et la Gare de Bollwiller !

Commission économie

Depuis la rentrée de septembre 2015, la commission économie-tourisme s'est emparée de la thématique « attirer, accompagner, conseiller, former les porteurs de projets ».

L'objectif est de créer un outil regroupant l'ensemble des informations nécessaires aux porteurs de projets, tous domaines d'actions confondus.

Dans un premier temps, la commission cherche à regrouper les informations : structures accompagnant existantes, locaux disponibles, financements envisageables, personne ressource, base données ...

Par la suite elle auditionnera des entreprises nouvellement créées pour comprendre leur parcours et prendre conscience des difficultés rencontrées. Les entretiens permettront de compléter les données déjà recensées.

Enfin, la commission s'attachera à définir la forme que devra prendre l'outil d'aide aux porteurs de projet (guide papier, coach, site internet...) et réfléchir à la communication associée.

Question du Conseil de développement au Comité Directeur

Quel sont les/vos besoins pour vos communes ? Quel type d'activité manque ?

- Ces manques sont-ils connus et identifiés ? Recensés ? Si oui, sont-ils accessibles librement pour des porteurs de projets éventuels ?

- Par exemple, avez-vous un inventaire précis des locaux disponibles sur vos communes ? Avec les contacts vers les propriétaires et bailleurs ?

- Pourquoi ne pas imaginer une transposition du concept "SOS Villages" porté par TF1 ? Il a été identifié que les mairies ont souvent la porte d'entrée pour les porteurs de projets!

- Existe-t-il des statistiques sur les sollicitations ? Combien de contacts ? Quelle fréquence ? Ces sollicitations sont-elles consignées/enregistrées ?

Commission climat

Cette commission s'attache à faire progresser la réflexion sur les actions à mettre en œuvre pour lutter contre le changement climatique sur notre territoire grâce notamment au développement des énergies renouvelables. Pour ce faire, une réunion a été organisée autour du photovoltaïque :

- « Photovoltaïque chez soi » : quel modèle ?
- Qu'est-ce qu'un projet citoyen de production d'énergies renouvelables ?
- Présentation de l'outil web In Sun We Trust (un outil web simple et concret pour connaître le potentiel de sa toiture)

<http://www.rhin-vignoble-grandballon.fr/pays/les-travaux-de-la-commission-climat.htm>

Les membres s'interrogent sur la façon de communiquer auprès du grand public pour présenter les différents modèles autour du photovoltaïque? Quel est le rôle des collectivités et spécifiquement du Pays dans cette communication? Organisation de réunions publiques?

En parallèle, la commission Plan Climat s'attachera à participer à l'organisation du Défi Vélo 2016 qui aura lieu du 6 au 19 juin.

Le Comité Directeur prend connaissance de ces informations.

POINT 8 - GESTION DU SYNDICAT MIXTE

Point 8.1 - Postes liés à l'Espace Info Energie et à Plateforme de Rénovation des Maisons Individuelles

Comme vous le savez, un guichet unique sur la thématique de l'efficacité énergétique a été mis en place sur tout le territoire à destination des particuliers et des professionnels avec :

- Espace Info Energie : conseil gratuit et neutre pour les particuliers qui souhaitent faire des travaux de rénovations de leur logement.
- Plateforme OKTAVE : accompagnement technique et financier des particuliers qui souhaitent rénover leur logement globalement.

Ces postes sont d'autant plus pertinents que la demande et l'accompagnement des particuliers, dans leurs projets de rénovation, est en forte croissance.

Depuis que l'EIE est opérationnel (2013), ce sont plus 1 000 projets qui ont été étudiés essentiellement sur rendez-vous ou par téléphone. Les rendez-vous peuvent être délocalisés dans l'ensemble des communautés de communes du Pays.

Par ailleurs, 2 600 personnes ont été sensibilisées lors des diverses animations (manifestations et salons sur le territoire, défi des familles à énergie positive, balades thermiques, etc). A noter que la campagne de communication lancée en 2014 à un effet levier (+20% de demandes entre 2013 et 2015).

En avril 2015, la Pays a renforcé sa volonté d'accompagner les particuliers par la mise en place de la Plateforme de l'Efficacité Energétique (OKTAVE). En 8 mois les résultats sont éloquentes :

- 6 groupements d'artisans formés, soit environ 50 artisans (sur 120 artisans mobilisés lors des réunions d'information),
- 50 propriétaires ont contacté la plateforme pour des renseignements, aboutissement à 25 visites,
- 4 chantiers pressentis pour une signature imminente,
- très forte mobilisation des partenaires locaux, environ 50 partenaires : banques, agences immobilières, notaires, distributeurs de gaz (CALEO), entreprises phares du territoire (centrale nucléaire, ALCOA, SOJINAL, FIVE CELES,...).

A noter qu'une campagne de communication à l'échelle des départements du Bas-Rhin et Haut-Rhin a été lancée début 2016.

Afin de pouvoir continuer à assurer ces services auprès des particuliers, il est nécessaire de maintenir ces deux dispositifs.

Pour information, lors de ces 15 derniers jours : les deux agents qui occupent ces postes nous ont remis leurs lettres de démissions. Il s'agit d'Emilie KOST, Conseillère EIE et Gabriel QUENTIN, Animateur plateforme.

Le Comité Directeur prend connaissance de ces informations.

Point 8.2 - Poste lié à l'Espace Info Energie

Par courrier daté du 21 mars dernier, Emilie KOST, nous a informé de son intention de démissionner du poste de chargée de mission « Espace Info Energie ».

Emilie KOST occupe ce poste depuis 3 ans et a démontré son efficacité dans ses missions. Elle est actuellement en CDD jusqu'en février 2017. Cette situation l'a poussée à rechercher un emploi plus pérenne. Aujourd'hui, elle a la possibilité d'occuper un CDI dans un autre domaine.

Lors des entretiens entre le Président, la Directrice et Emilie KOST, elle est apparu que cette dernière pourrait poursuivre sa mission et la dynamique de l'Espace Info Energie, sous condition d'avoir une vision sur l'avenir de son poste.

C'est pourquoi, il est proposé de créer un poste emploi permanent - adjoint administratif de 2ème classe à temps complet remplissant les missions d'un Conseiller EIE.

Dans le cas contraire, il est souhaitable de recruter une personne pour remplacer Emilie KOST à compter du 2 mai.

Le Comité Directeur prend connaissance de ces informations.

Point 8.3 - Création d'un emploi permanent - adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet

Le Président rappelle que :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité Directeur de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 et 34,

Vu le tableau des effectifs du Syndicat mixte,

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent d'adjoint administratif de 2^{ème} classe,

Le Président, propose au Comité Directeur,

La création d'un emploi permanent d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet (35/35è), pour assurer les fonctions de conseiller(e) Espace Info Energie, à compter du 1 juin 2016.

L'adjoint administratif aura pour fonctions de :

- conseiller tous les publics, de manière neutre et précise dans les domaines de la maîtrise de l'énergie, de l'amélioration de l'efficacité énergétique, des techniques de construction et des énergies renouvelables,
- accueillir le public par téléphone, courriel, visites et rendez-vous sur l'ensemble du territoire, avec des permanences dans les différentes communautés de communes
- participer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'actions de sensibilisation, d'animation de salons, stands, conférences ou ateliers
- réaliser des documentations techniques destinées au grand public et aux partenaires
- assurer une veille technique et réglementaire dans le domaine des énergies renouvelables, de l'éco-construction et de la basse consommation, ainsi qu'un suivi des projets de construction locaux.

Cet emploi permanent pourra éventuellement être pourvu par un agent non titulaire, en vertu d'un contrat à durée déterminée établi sur le fondement de l'article 3-3,1°,2°,3°,4°,5°.

L'agent non titulaire sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe, sauf pour le recrutement en vertu du CDD article 3-3,1° « absence de cadre d'emploi ».

Les candidats devront justifier :

- d'une formation en rapport avec l'énergie ou le bâtiment (Bac + 2 à Bac + 5), ou à défaut, une expérience professionnelle significative dans ce domaine,
- de bonnes connaissances des enjeux et problématiques énergétiques actuels et des acteurs

Le Comité directeur valide, à l'unanimité :

- *la création d'un emploi permanent correspondant au grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe, à temps complet (35/35è,) à compter du 1 juin 2016.*

Point 8.4 - Poste lié à Plateforme de Rénovation des Maisons Individuelles

Par courrier daté du 31 mars dernier, Gabriel QUENTIN, nous a informé de son intention de démissionner du poste d'animateur plateforme de rénovation. Ce dernier a trouvé un CDI pour le même poste au Pays d'Alsace du Nord.

Le Comité directeur prend connaissance de ces informations.

Point 8.5 - Recrutement temporaire d'un animateur Plateforme de Rénovation des Maisons Individuelles

Afin de ne pas perdre la dynamique et continue le travail engagé par l'animateur Plateforme, il est proposé aux membres du Comité directeur de recruter une personne pour remplacer Gabriel QUENTIN à compter du 2 mai.

Type de contrat : CDD 1 an (renouvellement si possible)

Durée de travail : temps complet

Date de prise de poste : à partir du 2 mai

Agent fonctionnaire ou contractuel de catégorie B ou A : Rémunération selon expérience

Lieu de travail : Guebwiller

Contexte :

En 2015, afin de promouvoir la maîtrise de l'énergie et, le Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon a décidé de se doter d'une Plateforme e Rénovation des Maisons Individuelles.

Missions :

Sous l'autorité de la Directrice du Pays, le titulaire sera chargé(e) de :

1. Les relations avec les partenaires :

L'animateur identifie et mobilise les partenaires du dispositif sur le territoire. Il organise avec eux et anime le pilotage du dispositif : comité de pilotage (COPIL) et comité technique (COTECH). Il assure la logistique du pilotage (préparation et organisation des réunions, rédaction des relevés de décisions).

2. Les relations avec les entreprises du bâtiment :

L'animateur identifie et mobilise les entreprises susceptibles d'intégrer le dispositif de formation. Il propose et met en œuvre le plan d'action et de communication. Avec l'aide des partenaires (notamment les organisations professionnelles), il renseigne les artisans sur le dispositif et centralise les candidatures d'entreprises. Il gère la logistique des modules de formation avec les organisations professionnelles. L'animateur gère le montage financier et la logistique de l'accompagnement sur chantier (réunions entre propriétaires, accompagnateurs et groupements).

3. Les relations avec les propriétaires de maisons individuelles :

L'animateur identifie et mobilise les propriétaires de maisons du territoire susceptibles d'entrer dans le dispositif (chantiers pédagogiques). Il propose et met en œuvre le plan d'action et de communication en concertation avec la Région et de l'ADEME. Il gère les relations avec les propriétaires (organisation des échanges, définition des critères de choix des chantiers, gestion des demandes qui sortent du cadre du projet, visite des projets pertinents et synthèse au COTECH, ...), jusqu'à la sélection des chantiers. L'animateur élabore les montages financiers pour les propriétaires, sur la base des offres formulées par les groupements, et transfère les dossiers à la Région qui en assure le portage auprès des organismes bailleurs (ANAH, banques, aides Région, CG...).

4. Les autres missions :

L'animateur est le relai de la dynamique de rénovation au sein des services de sa collectivité, ainsi qu'à l'extérieur de son territoire (témoignage, échanges d'expérience avec d'autres territoires, ...).

Il développe de nouveaux partenariats : agences immobilières, notaires, banques ou toute autre acteurs publics ou privé susceptibles de porter le message de la rénovation (intervention en entreprises, informer les infirmières chargées du maintien à domicile, vendeur de matériaux...). Il diffuse quotidiennement les outils de communications OKTAVE fourni par la Région (bulletins communaux, PQR, web, vidéo, impressions événementiels ...). Il tient à jour le site internet du Pays, sur la partie concernant la rénovation thermique. Il participe aux salons thématiques (salon de l'habitat etc.) L'animateur est chargé du suivi et de l'évaluation du dispositif, et d'en remonter l'information à la Région et l'ADEME. Enfin, il participe aux réseaux des plateformes et se tient à jour des évolutions réglementaires concernant les subventions et aides à la rénovation énergétique.

Profil recherché :

- Formation Minimum Bac +2, ingénieur/architecte/génie civil, spécialisé dans le domaine de l'énergie, de l'habitat ou du bâtiment.
- Les profils de commerciaux en habitat ou en énergies renouvelables seront aussi considérés.
- Expérience professionnelle souhaitée dans la thermique du bâtiment.
- Connaissances techniques sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables appliquées au bâtiment, Connaissance des acteurs du monde professionnel du bâtiment et de la maîtrise d'œuvre.
- Connaissance du fonctionnement d'une collectivité locale et des modes de financement. Connaissance des enjeux et problématiques globales liées à l'énergie et à l'environnement et les questions de santé dans l'habitat.
- Permis B et voiture nécessaire

Savoir-faire et savoir-être :

- Capacité à planifier son travail et à réaliser un suivi de l'activité et à adapter son intervention.
- Capacité de conduite de projet, rigueur et méthode, Capacité à mobiliser les publics et les partenariats.
- Sens de la pédagogie, capacité à vulgariser un discours technique, Capacité d'adaptation aux différents publics, diplomatie, discrétion.
- Capacités d'expression et d'argumentation écrite et orale.
- Parfaite maîtrise des outils bureautiques, aisance avec les nouvelles technologies.
- Forte sensibilité aux problématiques environnementales et énergétiques.
- Capacité d'initiative, force de propositions et de travail en équipe.

Le Comité directeur valide, à l'unanimité :

- *le recrutement d'une personne pour remplacer Gabriel QUENTIN au poste d'animateur plateforme*

Point 8.6 - Poste lié à communication

Par courrier daté du 31 mars dernier, Céline PORTAL, nous a informé de sa volonté de mettre fin à la période d'essai du poste de chargée de mission communication événementiel pour des raisons personnelles.

Le Comité directeur prend connaissance de ces informations.

POINT 9 - INFORMATIONS, DIVERS ET ECHANGES

- 1- Lors d'une réunion à la Sous-Préfecture de Thann-Guebwiller, le 29 mars dernier, le Sous-Préfet, Daniel MERIGNARGUES a sollicité les structures « Pays » afin de faire remonter les différents projets d'investissement des collectivités membres (communautés de communes et communes) qui souhaiteraient bénéficier des fonds :
 - TEPCV
 - Investissement publics (77 millions d'euros de l'Etat en 2016)

Un courrier vous sera adressé dans les plus brefs délais afin de recenser les différents projets.

Le Sous-Préfet organisera des réunions avec le Président du Pays environ tous les mois pour que ce dernier soit le relais des projets et des questionnements du territoire.

Ces réunions seront également l'occasion de développer davantage de collaboration avec les services de l'Etat qui souhaitent renforcer leur rôle à l'appui territorial.

La séance est levée à 21h00.